



SYNDICAT DES APICULTEURS
D'ILLE & VILAINE ET DE HAUTE BRETAGNE

Bzzz Bzz Bzh



La newsletter des apiculteurs

Numéro : 17 31 juillet 2023

Assurance

En ce qui concerne l'assurance nous aurons une solution à vous présenter avant le début 2024

Le syndicat a à l'étude un voyage en Toscane avec rencontre avec des apiculteurs
La période choisie serait l'automne 2024
Du 29 septembre au 9 octobre pour l'instant aucune date n'est arrêtée

Nous sommes sur l'élaboration d'un budget et d'un programme,



EDITO

Notre AG du samedi 3 février s'est déroulée au Le Rheu à l'espace l'Orme de Robin

Le repas du traiteur : le bistrot des saveurs a été fort apprécié,

En début APM ,l'assemblée générale s'est tenue avec son cortège de points incontournables

Le GDSA est intervenu ainsi qu'une représentante de OMAA.(observatoire mortalité affaiblissement abeilles mellifères,

En fin d'AG la traditionnelle remise des prix des différents concours a eu lieu ,

Je tiens à remercier toute l'équipe organisatrice des différents concours,



Etiquetage du miel en six mentions obligatoires (en cas de vente)

1. La dénomination de vente

Par exemple : Miel de fleurs ou miel de miellat

Les dénominations comme miel toutes fleurs, miel liquide ou miel crémeux sont des informations informatives mais pas des dénominations de vente. Elles peuvent cependant être indiquées.

2. L'indication de l'origine

Elle permet de savoir d'où vient le miel comme « Récolté en France », « Origine Bretagne », « Produit à Pont-Péan ».

3. Le poids net

Il doit apparaitre en gramme ou en Kg. Tous les différents poids net sont autorisés comme 380 gr ou 950 gr.

4. La Date de Durabilité Minimale (DDM)

Il est possible de remplacer cette notion par « A consommer de préférence avant fin ... »

En général pour les miels, on peut considérer qu'il se conserve 2 ans, parfois moins comme certains miels de printemps. Il est possible d'y adjoindre un numéro de lot pour les quantités importantes et dans un souci de traçabilité.

5. Nom et adresse de l'apiculteur

En plus du nom et adresse, il est possible de rajouter son numéro de SIRET ou son numéro de téléphone. A propos du numéro de SIRET, ce numéro est obligatoire pour tout apiculteur qui souhaite commercialiser son miel. Ce numéro est à récupérer auprès du Centre de Formalités des Entreprises (CFE) à la chambre d'Agriculture de Rennes ou par internet)

6. Le logo info-tri

Le logo info-tri est obligatoire et nécessite une autre obligation en amont. L'apiculteur est tenu de cotiser à un éco-organisme (Citeo, Leko et Adelphe) ou auprès du syndicat (7 centimes par ruche en 2023) s'il veut avoir le droit de mettre ce logo info-tri sur ses étiquettes. Ce logo peut être mis sur l'étiquette ou sur une étiquette à part.

Obligation supplémentaire pour les apiculteurs certifiés en bio : Ils doivent mettre le logo européen (obligatoire) et peuvent mettre le logo français AB (facultatif) sur leur étiquette. Ils doivent rajouter la mention agriculture France (si le lieu de production est la France) et la référence de l'organisme certificateur.

Remarque à propos du poids : en cas d'inspection par un organisme d'Etat , il faut être en mesure de justifier le poids indiqué par une balance appropriée, et à jour des contrôles de vérification périodique figurant sur le carnet de vérification métrologique.



démission		Membres sortants	Membres se représentants au Ca	Membres associés sortants	Membres associés se presentants				
Lefeuvre SergCA	CA	Benoit florrette	Benoit Florette	Chagneau Dolores	Chagneau Dolores				
Labelle Bernard	CA	Dauriac Charles	Billon Yannick	Guerin Frédéric	Dufus François				
Billon Yannick	Membre associé	Dore Alain	Dauriac Charles		Guerin Frédéric				
		Jouan Philippe	Jouan Philippe						
			Kröner Alexander						

Tous les membres du CA se présentant ont été élus,
 Sauf Mr Kröner Alexander candidature ne répond pas au règlement intérieur
 Après délibération du CA

Le frelon asiatique

Frelons asiatiques et détection des nids.

Rendons à Cesar ce qui est à Cesar

Jean Luc apiculteur à

Betton a créé une asso BPP à Betton, elle est structurée par un Ca et se réunit régulièrement pour lutter contre le Fa, le moyen de lutte envisagé est la télémétrie le rayon d'action de cette technique sera la commune de Betton

Depuis le temps qu'on le dit, on n'éradiquera pas le frelon asiatique. Pour autant on ne peut pas, on c'est la filière apicole, rester les bras ballants devant ses ruches en pleurnichant à chaque fois qu'une de ces bestioles s'empare d'une abeille et file la dépecer dans un arbuste voisin. On peut lutter contre ce fléau, et je ne parle pas de la raquette de badminton. Tant que l'on s'attaquera à l'individu frelon on perdra la bataille. De même tant que l'on s'attaquera individuellement au frelon, ce sera compliqué.

Donc l'idée est de s'attaquer collectivement aux nids de frelon. Et pour cela il faut la prise de conscience que l'on peut y arriver, et imaginer un plan pluriannuel. Pluri annuel, car il ne suffit pas de détruire un nid de frelon, il faut le faire au bon moment (avant mi octobre, quand les arbres sont feuillus), pour éliminer le plus de futures fondatrices pour l'année suivante. Et recommencer chaque année. Economiquement ça n'a de sens que si les couts de destruction de nids diminuent pour la collectivité.

Pour y arriver, il faut détourner aux fondamentaux. Attirer le frelon dans un endroit serein, le nourrir sans le stresser, et observer la direction dans laquelle il part. Une direction répétitive est une bonne indication. La présence de nombreux frelons sur le nourrisseur, la taille de ces frelons sont aussi de bons indicateurs. Le vol du frelon pourra aussi dans quelques cas indiquer la hauteur probable du nid.

Quand on a réalisé ce pré requis, il reste deux moyens d'avancer: la sortie nature, rando urbaine qui ne dit pas son nom, sortie familiale, ou mission commando. Cela a donné des résultats, mais il faut de bons yeux, de bonnes jumelles, douter de ce que l'on voit et vérifier, revérifier. C'est chronophage, la détection du nid pourra mettre plusieurs jours, voire semaines, c'est souvent fortuit. L'avantage c'est le cout quasiment nul de l'opération de détection.

L'autre moyen est de se faire aider par la technologie. Rationaliser l'opération, découvrir précocement et rapidement et à coup sûr le nid de frelon. Une solution est la radio télémétrie. Equiper le frelon d'un émetteur et le suivre avec un récepteur, au bip, jusqu'au nid.....ou jusqu'à l'endroit où le frelon aura chuté sous le poids de l'émetteur. Il faut sélectionner le frelon, par la taille et donc le poids. Le protocole prévoit de ne choisir que les frelons de plus de 380mg. Attraper le frelon n'a rien de compliqué, le peser est une affaire d'enfant, attacher l'émetteur est plus technique et nécessite d'anesthésier le frelon(dans le freezer ou la glace pilée). Les émetteurs aujourd'hui pèsent entre 150mg et 280mg, avec une autonomie de quelques jours jusqu'à plus de 10 jours et une portée de quelques centaines de mètres jusqu'à plus d'un kilomètre.

Et un coût qui tourne à plusieurs centaines d'euros. L'opération est onéreuse au moins la première année car il faut acquérir en parallèle le récepteur (2500€) et l'antenne Vhf (200€).

Par contre, la détection des nids peut être très rapide: on compte en heures, là où nos yeux détectent en semaines.

C'est la solution idéale si l'on veut pouvoir détecter le nid avant mi octobre. Il faut savoir que dans sa biologie, le frelon féconde les femelles dans la première moitié du mois d'octobre et qu'une fois fécondées ces futures fondatrices quittent le nid pour vivre leur vie. Il devient impératif de shooter le maximum de nid avant cette période si l'on veut rendre le plan pluriannuel efficace.

Sur la commune de Betton, nous nous sommes regroupés en association, avant demandé les subventions et obtenu 6000€ de la région au titre de la lutte contre les espèces invasives. Tout cela nous a demandé du temps et nous ne serons prêts que vers le début octobre. En attendant, nous avons le petit matériel pour nous entraîner à prendre les frelons les peser et leur attacher un faux émetteur imprimé 3D.

Nous comptons lancer l'opération sur des cas « préparés », c'est à dire que nous connaissons au départ la direction du nid. Pour ce faire nous mettons en place quelques jours avant un nourrisseur. Bouteille plastique découpée de manière à ne pas piéger le frelon, et protégée des intempéries pour ne pas donner sue de l'eau à boire aux frelons. Quelques brindilles dans le nourrisseur pour être sur que le frelon ne se noiera pas et le tour est joué, il n'y a plus qu'à surveiller la ou les directions de vol.

Jean-luc herrouin06 75 29 49 57

9 allée de la ferme

35830 Betton

Envoyé de mon mobilee ttn

S'associant à notre démarche, la société SEMBIO a offert ce dernier mélange biodiversité au syndicat et permet à nos adhérents de bénéficier d'une remise de 20% sur leur site www.sembio.fr du 01er janvier 2023 au 30 juin 2023. Pour obtenir cette remise, vous indiquerez le code promo suivant lors de votre commande : APICULTEURDU35



	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2022
Cote d'Armor	52	420	1600	3400	2423	4500	2750	3786	
Finistère	15	315	2139	6440	6728	6800	5903	5752	
Ille et vilaine	187	1100	3324	4846	3043	6186	2993	5042	8000
Morbihan	200	1000	2400	4134	3072	4100	2860	3570	

Sur ce tableau vous avez les chiffres année après année du nombre de nids détruits

Pour 2023 l'attaque des frelons sur les ruches a commencé très tôt dès la mi juin cela envisage encore une année record l'objectif de maintenir le Fa sera difficile
Le piégeage de printemps reste un bon moyen de lutte pour éviter à l'automne une destruction très importante des ruches mais des moyens innovants comme la télémétrie donnera un moyen supplémentaire de lutte même si celui-ci est onéreux son originalité en fait un plus ,



Une partie du jury en arrière plan le jury du concours de miel, premier jury pain d'épice,



Election: Vous étiez 92 votants à l' AG

Pas de bulletin nul mais 2 abstentions

Les personnes candidates au CA sont
toutes élues

RESULTAT DES CONCOURS

CONCOURS DE MIEL

-PREMIER PRIX DENIS Thill de BRUZ

DEUXIEME PRIX

-HOULLIER Robert La chapelle Bouexic

-TROISIEME PRIX

-LE GLATIN ROZENN Goven

CONCOURS DE PAIND'EPICE

-1 Charles Dauriac st Gregoire

- 2 Patricia Crapet St jacques de la Landes

- 3 Billon Yannick Chevaigné





L'Appel de Quimper du 21/10/2022 au Congrès européen de l'apiculture

Les apiculteurs veulent voir un changement, face au modèle agricole existant et dévastateur, à travers 12 mesures agricoles urgentes pour la sauvegarde des abeilles et la biodiversité.

L'UNAF, le SNA,

la Confédération paysanne et Bee Friendly sont signataires de cet Appel de Quimper en faveur de la biodiversité pour plus de fleurs mellifères et pollinifères.

Partageant cet appel, **le syndicat des apiculteurs d'Ille-et-Vilaine, affilié à l'UNAF et au SNA, a distribué gratuitement lors de l'assemblée générale du 4 février dernier**

deux sachets de graines BIO de plantes mellifères et pollinifères à ses adhérents, et avec des compositions entièrement différentes.

L'un est orienté couvert végétal mellifère (nom : Isol pronectar bio de chez Cap AB) avec un semis au printemps pour 20 m² environ. Sa composition est :

30% sainfoin 20% sarrasin 10% mélilot 10% trèfle violet 10% trèfle de perse 10% trèfle incarnat 5% phacélie 5% bourrache.

L'autre est orienté biodiversité mellifère (nom : mélange spécial abeilles mellifères de chez SEMBIO) avec un semis entre mai et fin août pour 20m² environ.

Sa composition de 17 variétés comprend : 10% coriandre, 10% sarrasin, 5% phacélie, 5% trèfle incarnat, 5% cameline, 5% carvi, 5% lin, 5% luzerne, 5% mélilot, 5% nielle des blés, 5% sainfoin, 8% tournesol bio,

5% trèfle incarnat, 5% lin, 2% aneth, 1% lotier corniculé, 3% moutarde jaune.

Pour retrouver l'intégralité de cet Appel de Quimper :

<https://www.datapressepremium.com/rmdiff/2011625/APPELQUIMPER.pdf>



Une des photos lauréates du concours photos: premier prix
L'espoir de l'apiculture vers les nouvelles générations

Création du Groupe « Animation école »

Chers adhérents,

Des écoles et collèges nous demandent régulièrement d'intervenir auprès de leurs élèves pour présenter les abeilles, leur vie, leur communauté, l'apiculture... Avec, bien sûr, des questions sur la mortalité : pesticides, frelons asiatiques...

Au syndicat, nous avons tout le matériel pédagogique nécessaire pour ces interventions, à adapter selon l'âge des enfants.

Pour répondre à ces demandes qui nous semblent intéressantes et utiles pour sensibiliser les enfants à la biodiversité, nous pourrions former un groupe d'intervenants bénévoles, réparti sur le département pour répondre aux demandes et éviter les grands déplacements.

Je suis Claudine Rochefort, apicultrice sur Talensac et formatrice au Rucher-école, je me propose pour être la référente départementale de ce groupe.

Si vous êtes intéressé, envoyez un mail à contact@apiculture35.fr
Je vous contacterais pour l'organisation.

A bientôt



Claudine Rochefort

